

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 94 (1965)

Heft: 3

Rubrik: Directives méthodologiques : éducation civique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

Education civique

L'esprit civique doit imprégner toutes les disciplines qui touchent à l'organisation de la société et à la vie quotidienne (histoire, géographie, économie, langues, sciences naturelles). Il faut éviter d'en faire une discipline trop cloisonnée, isolée; il faut au contraire favoriser l'interpénétration de notions parfois fort diverses, l'éducation de l'enfant formant un tout.

A l'école primaire, l'enseignement systématique du civisme commence en 6^e classe. Il doit donner à l'élève quelques connaissances précises sur l'organisation sociale, politique et économique de son pays (instruction civique), mais il doit surtout jeter les bases d'une vraie éducation du futur citoyen (éducation civique).

Les leçons d'éducation civique s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons, car tous auront un rôle à jouer dans la communauté où ils seront appelés à vivre.

Buts

A. *Connaissances civiques :*

1. Apprendre aux jeunes à connaître les communautés dans lesquelles ils vivent (famille, village, commune, paroisse) et le rôle de ces communautés dans la vie du pays;
2. leur faire connaître les institutions cantonales et nationales et leur en faire apprécier la valeur;
3. les habituer à être curieux des manifestations de la vie en société, à en parfaire la connaissance par l'étude des documents qui s'y rapportent;
4. les entraîner à la discussion sur les différentes institutions;
5. les amener à la compréhension internationale.

B. *Formation du sens social, du sens civique, du sens politique :*

1. Eveiller chez les jeunes le souci des autres, le sens de l'engagement et de la responsabilité, pour mieux servir le pays;
2. préparer les jeunes à l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens et à l'exercice de leurs droits politiques;
3. les éveiller au sens de la solidarité internationale.

Méthodes

Cet enseignement doit :

- partir de la vie,
- être lié à l'actualité et à l'histoire,
- s'adresser au jugement et à la volonté autant qu'à la mémoire,
- être courageux et impartial.

L'observation de ce qui se passe dans la famille, dans les jeux collectifs, amène l'enfant à comprendre les notions d'autorité, de chef et de règles.

On peut également lui faire sentir la nécessité de l'organisation sociale à partir de la vie communautaire de l'école (par exemple élection d'un président parmi les élèves).

De là on passe à la commune, ses membres, son organisation, son administration, ses tâches.

Les structures politiques du canton sont étudiées à partir de l'actualité : élections, votations, sessions du Grand Conseil, décisions du Conseil d'Etat et des tribunaux.

On procède de même pour la Confédération, avec de fréquents retours à l'histoire ; ainsi la notion de confédération d'Etats et d'Etat fédératif s'acquiert grâce à l'étude du Pacte de 1815 et des événements de 1848.

Enfin l'Europe et les institutions internationales doivent être présentées à l'aide des événements actuels. On ne manquera pas de signaler et de commenter le contrecoup de certains événements politiques étrangers sur notre pays et même sur nos villages.

Au cours de ces leçons, on fera toucher du doigt à l'enfant ses responsabilités de futur citoyen, on éveillera sa volonté de servir le pays par le travail, le vote, le service militaire, les impôts. On lui fera mesurer la difficulté et la gravité des charges qui pèsent sur les autorités du pays et comprendre par là le respect qui leur est dû. Ainsi se crée le sens civique.

Cela ne veut pas dire que l'on « fasse de la politique » à l'école. En effet, le maître doit se montrer impartial, ne jamais se permettre de juger les personnes, mais analyser les événements. En commentant les faits de la vie locale, cantonale, nationale, le maître doit éviter les remarques partisans et ne jamais se départir d'une parfaite objectivité.

On doit répondre à l'intérêt des jeunes manifesté par leurs questions, les entraîner à juger par rapport au bien commun et comme chrétiens, à affirmer leur opinion, afin qu'ils n'aillent pas, plus tard, grossir le contingent des citoyens indifférents.

Le maître présentera aux élèves une documentation adéquate et les élèves seront invités à se constituer un dossier de documents civiques.

On peut y grouper :

- cartes civiques, listes de candidats, bulletins de vote ;
- affiches officielles, arrêtés, ordonnances, lois ;

- reproductions de documents d'archives, photocopies;
- articles de journaux relatifs à des problèmes politiques, sociaux, économiques; illustrations évocatrices.

Le maître utilisera:

- tableaux et graphiques du fonctionnement des institutions;
- plans, cadastres, comptes communaux;
- projections, films;
- émissions radiophoniques et télévisées.

Le maître organisera:

- des visites d'administrations, de séances parlementaires, judiciaires;
- des exercices pratiques de votation et d'élection en classe;
- des contacts directs personnels ou par correspondance avec les enfants d'autres régions, d'autres cantons, d'autres pays, pour contribuer à l'esprit de compréhension mutuelle;
- la participation des élèves aux manifestations publiques.

Exemples d'introduction concrète

- Présenter le fait à étudier sous la forme d'un problème à résoudre par les autorités: commune sans eau – pont à réparer – dispute entre deux propriétaires (justice de paix) – canton manquant d'électricité (barrages).
- Imaginer une situation (par exemple création d'un comité d'organisation), la faire vivre par les élèves, pour les mettre dans le climat favorable et éveiller l'intérêt.
- Présenter des documents d'archives: pactes – constitutions – lois – décrets –; photos ou films de documents.
- Préparer une enquête à conduire par les élèves au moyen d'un questionnaire, établi par le maître ou les élèves; dépouiller les résultats.

Exemples d'application

- Répondre à un questionnaire portant sur l'objet de la leçon.
- Mettre à jour le dossier documentaire: schémas, croquis, coupures de journaux, images, photos.
- Applications directes à la vie de la classe ou de l'élève dans sa famille, son milieu.
- Organiser la classe en petite communauté, où l'on nomme des responsables, où l'on vote, où l'on s'entraide, où l'on travaille par équipes, où l'on cherche le bien de l'équipe, de la classe.

Commission de méthodologie